



COMMUNE DE CHANTEUGES

Le conseil municipal s'est réuni le 07 Mars 2019 à 20h sous la présidence de FRANCK NOEL-BARON,
Julien Vizade absent, excusé.

Secrétaire de séance : Alain CHAZAL.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Budget communal

Fonctionnement

Dépenses..... 281 359,29 euros

Charges à caractère général : 107 176,89 € (Combustibles, électricité, entretien bâtiments et matériel de voirie, participations écoles)

Charges de personnel : 123 041,74 €

Autres charges : 46 660,07 € (Service incendie, indemnités élus, subventions)

Divers : 4 480,59 €

Recettes.....383 545,19 euros

Impôts et taxes : 209 279,31 € (Taxe foncière et habitation, attribution de compensation)

Dotations et subventions : 125 653,26 €

Revenus immeubles : 30 355,91 €

Divers 18 256,71 €

Investissement

Dépenses101 669,57 euros (travaux cimetièrre, achat tondeuse, menuiserie locaux abbaye, emprunts)

Recettes 135 006,19 euros (excédent de fonctionnement, subvention, F.C.T.V.A)

Budget assainissement

Fonctionnement

Dépenses 18 373,05 euros

Recettes 22 772,06 euros

Investissement

Dépenses 95 628,11 euros (tranche réseau, curage 2 lagunes)

Recettes 15 257,00 euros

Budget ccas

Fonctionnement

Dépenses	2 763,34 euros
Recettes	2 006,58 euros

Budget boulangerie

Fonctionnement

Dépenses	1 152,75 euros
Recettes	2 060,88 euros

Investissement

Dépenses	2 763,34 euros
Recettes	2 006,58 euros

Le Conseil municipal approuve les comptes administratifs de l'année 2018

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalisé des excédents de fonctionnement en investissement.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Afin de compenser **la hausse des impôts de la communauté de communes** et des bases fiscales, **le conseil municipal** décide de baisser la taxe du foncier bâti de 0,30%, pas de changement pour les 2 autres taxes soit:

Taxe habitation	10,00 %
Taxe Foncière non bâti	70,57 %
Taxe Foncière Bâti	15,80 % au lieu de 16,10 %

FIXATION DES COUTS HORAIRES (AGENTS, MATERIEL)

Le conseil municipal valide la revalorisation des taux pour les travaux en régie, selon l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE.

- camion 15,90 € HT/h
- tracteur 47,25 € HT/h
- tractopelle 55,70 € HT/h
- tracteur attelé 50,63 € HT/h
- bétonnière 4,30 € HT/h
- tondeuse 32,00 € HT/h
- coût horaire moyen du personnel communal est fixé à 21,07 € l'heure

TARIFS MUNICIPAUX 2019

Les tarifs municipaux assainissement, achat de concessions, redevance camping et location salle des fêtes restent inchangés.

RECRUTEMENT AGENT SAISONNIER

Considérant la nécessité de créer 1 emploi non permanent compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité, **le conseil municipal autorise** M. le maire à effectuer le recrutement d'un agent contractuel de droit public au titre de l'article 3 / 2° de la loi du 26 janvier 1984, le contrat sera d'une durée de 2 mois, 25 h par semaine.

PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE

Suite à la loi CARLE, Le Conseil Municipal de Chanteuges prend en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées où les enfants de la commune sont scolarisés.

Le conseil municipal décide de verser la somme de 5 473.53 € correspondant à 9 élèves x 608.17 € pour l'année 2018-2019, et de prévoir cette somme aux dépenses de fonctionnement du BP 2019 de la commune.

AIDE AU VOYAGE SCOLAIRE

Le conseil municipal décide de verser la somme de 6,50 € par jour, pour 2 enfants participant à un voyage scolaire en Angleterre du 19 au 24 Mai soit 39 € par enfant.

SUBVENTION EXEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION TRAIN CEVENOL

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'association :

« Train Cévenol 150 ans » pour la mise en place, l'investissement et le fonctionnement de l'association.

CONVENTION D'ASSISTANCE RETRAITE AVEC CENTRE DE GESTION

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi que **toutes** pièces et avenants afférents.

AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DE REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Le conseil municipal autorise le maire à encaisser un chèque de 240 € de GROUPAMA sur le c/7788 du BP de la commune, somme correspondant au remboursement de la tronçonneuse endommagée lors de l'accident du camion IVECO.

NON TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COM COM

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2018-702 du 3 août 2018, (publiée au JO n°0179 le 5 août 2018), relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes, est venue modifier le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020. En effet, désormais les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences.

Après avoir délibéré, **le conseil municipal s'oppose** au transfert automatique des compétences : eau et assainissement.

CREATON DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Suite aux réunions de travail concernant la création du site internet de la commune, Monsieur le Maire présente aux conseillers les propositions chiffrées de « Centre France Service Abonnements Numérique Pros ».

Le conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat avec le groupe centre France et l'entreprise NET 15 pour la création du site pour un montant de 2 627 € HT ainsi que pour le changement d'hébergeur du nom du domaine déjà existant.

MOTION VALTOM

Suite à lecture d'un courrier du Valtom concernant le Plan régional de prévention et de gestion des déchets, relatant les conséquences pour les usagers de certaines dispositions qui impacteront le coût de gestion des déchets les années à venir, (augmentation de 15%) :

Le VALTOM a voté une motion demandant :

Au Gouvernement de :

- Déplacer « le signal fiscal » de l'utilisateur du service de gestion des déchets vers les metteurs sur le marché des produits non recyclables afin de les inciter à produire moins d'emballages et à trouver des solutions de valorisation pour leurs produits en fin de vie,
- Affecter la totalité des recettes perçues par la TGAP aux actions déchets en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'économie circulaire, telles que la réduction des déchets, l'écoconception des produits, les collectes sélectives, les nouvelles filières de recyclage, le tri à la source des biodéchets, la valorisation énergétique des déchets,

A la Région de :

- Respecter le principe de proximité prévue par la Loi en conservant des sites de stockage sur le territoire du VALTOM,
- Veiller à l'équilibre de l'offre privée et publique en matière de stockage.

Le conseil municipal approuve cette motion.

MODIFICATION DU RIFSEEP

Cette délibération modifie la délibération n° 2018-31 qui comportait une erreur de montant au paragraphe « Mise en place du CI ». En effet, Le Maire rappelle aux conseillers qu'ils avaient adopté le montant annuel du CI à 680 € pour le groupe B1.

QUESTIONS DIVERSES

Considérant que Mr PASCAL a dû se rendre à une réunion hors du territoire de la commune pour expertise contradictoire suite au sinistre contrat de location, conformément à l'article L. 2123-18-1 du CGCT communal, les élus pouvant bénéficier du remboursement des frais engagés **le conseil municipal vote l'indemnisation de** ses frais kilométriques selon le tarif préfectoral.

Alain CHAZAL